

**SIVS**  
**Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe**

-----  
**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**  
**DU MERCREDI 11 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit et le mercredi onze avril à dix-neuf heures, le Comité syndical du Syndicat intercommunal de la Vallée de la Scarpe régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Rumegies, sous la Présidence de Monsieur Michel DEWITTE

**Présents** : DEWITTE Michel, DE DEKEN Jean Marie, LELEU Carole, THIBAUT Jean-Luc, MESSENGER Jean-Claude, BEYAERT Philippe, DUBOIS Chantal, BORAÈVE Alain, CAULIEZ Régis, BEYAERT Joël, GHESQUIERE Anne-Sophie, HERBOMMEZ Monique, NORMAND Colette, BROQUET Jean-Noël, GENOS Cathy,

**Titulaire excusé avec procuration** : COLIN Nathalie donne procuration à CAULIEZ Régis

**Suppléants absents excusés** : UYTTERHAEGEN Dominique, DAVAINÉ Yan, CARRETTE Philippe, DUPIRE Mireille, TAQUET Sabine

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Anne Sophie GHESQUIERE est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

**Délibération N° 08/2018 : approbation du procès-verbal du 22 février 2018**

Le compte-rendu de la séance du comité syndical du 22 février 2018 a été transmis à l'ensemble du comité syndical. Les membres du comité syndical, à l'unanimité, adoptent le compte-rendu.

**Délibération N°09/2018 : délibération approuvant le compte de gestion 2017**

Le Comité syndical, sous la Présidence de Monsieur DEWITTE Michel, après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion du Budget dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Délibération N°10/2018 : vote du compte administratif 2017**

Monsieur le Président désigne Madame Monique Herboomez, doyenne d'âge, pour présider le vote du compte administratif 2017 et se retire de la séance pour cette délibération.

Madame Monique HERBOMMEZ présente donc le compte administratif 2017 tel que :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses réalisées 2017 = 1 472 522,39 €

Recettes réalisées 2017 = 1 610 005,59 €

#### **Section d'investissement :**

Dépenses réalisées 2017 = 242 434,03 €

Recettes réalisées 2017 = 694 105,52 €

#### **Restes à réaliser en section d'investissement à reporter en 2018:**

Dépenses = 3490,00 €

Recettes = 0,00 €

Après délibération, le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Président réintègre la séance et préside à nouveau le comité syndical.

### **Délibération N°11/2018 : affectation des résultats 2017**

Compte-tenu des résultats du Budget de l'exercice 2017, portés à la connaissance des membres du Comité syndical tels que :

#### **Détermination du résultat d'investissement de 2017**

<u>DEPENSES</u>	242 434,03 €	<u>RECETTES</u>	694 105,52 €
Résultat			+ 451 671,49 €
Résultat antérieur (001)			+ 199 424,33 €
Résultat cumulé (de clôture)			<u>+ 651 095,82 €</u>

### Restes à Réaliser de 2017

<u>DEPENSES</u>	3 490,00 €	<u>RECETTES</u>	0,00 €
Résultat	- 3 490,00 €		

Investissement : + 651 095,82 € - 3 490,00 € = + 647 605,82 €

### Détermination du résultat de fonctionnement de 2017

<u>DEPENSES</u>	1 472 522,39 €	<u>RECETTES</u>	1 610 005,59 €
Résultat			+ 137 483,20 €
Résultat antérieur (002)			+ 275 646,30 €
Résultat à affecter			<u>+ 413 129,50 €</u>

Le Comité syndical, ayant pris connaissance des résultats et du bilan comptable du Budget pour l'exercice 2017, de la fiche de calcul d'affectation des résultats, décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2017 au Budget Primitif 2018, ainsi qu'il suit :

<b>001</b>	<b>- Excédent d'investissement reporté</b>	<b>+ 651 095,82 €</b>
<b>002</b>	<b>- Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>+ 413 129,50 €</b>
	<b>Restes à réaliser investissement :</b>	<b>- 3 490,00 €</b>

### **Délibération N°12/2018 : vote des contributions des communes 2018**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-19 et L 5212-20 de ce code,

Vu l'article 8 des statuts du SIVS établissant le mode de calcul des contributions,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 août 2013 portant création du SIVU consacré à diverses activités socio-culturelles dénommé « syndicat intercommunal de la Vallée de la Scarpe », à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013,

Considérant que le SIVS est financé en sus de ses propres recettes par les contributions des communes membres,

Après présentation du Président et en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical décide que les montants des contributions des communes pour l'année 2018 sont fixés, ainsi qu'il suit :

Bousignies = 30 145 €

Brillon = 107 920 €

Lecelles = 321 626 €

Rosult = 266 120 €

Rumegies = 178 954 €

Sars et Rosières = 85 644 €

Thun Saint Amand = 125 254 €

**TOTAL = 1 115 663,00 €**

Les contributions seront appelées chaque mois.

### **Délibération N°13/2018 : vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Président, présente au Comité syndical le Budget Primitif 2018 proposé par les membres de la Commission Finances réuni le 04 avril 2018, qui s'équilibre comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses	1 733 692,50 €	Recettes	1 733 692,50 €
----------	----------------	----------	----------------

#### **Section d'investissement :**

Dépenses	738 945,57 €	Recettes	738 945,57 €
----------	--------------	----------	--------------

Après délibération, le comité syndical adopte le budget primitif 2018 à 13 voix Pour, 1 voix Contre (Monsieur THIBAUT Jean-Luc en raison de la non transparence de la subvention allouée à l'association Scarpe Sport Association pour manque d'éléments), 0 Abstention, le Comité syndical adopte le Budget Primitif 2018.

### **Délibération N°14/2018 : positionnement du SIVS par rapport au RPESE**

Par courrier en date du 09/03/2018, le RPESE souhaite connaître la position et l'engagement du SIVS pour envisager le renouvellement de l'agrément auprès de la CAF à compter du 01 janvier 2019, et pour une durée de 4 ans.

Monsieur Le Président informe les élus des possibilités à envisager :

- Continuer avec le RPESE
- Création par le SIVS de son propre RAM

Monsieur Joël BEYAERT fait part aux élus du souhait des assistantes maternelles de sa commune de continuer à bénéficier des services et activités qui leurs sont destinés.

Madame Carole LELEU souligne qu'il est trop tard pour envisager une création de RAM par le SIVS.

Monsieur Alain BORAÈVE et Monsieur Jean-Claude MESSAGER soulève le problème d'une embauche pour faire fonctionner le RAM et le devenir de cet emploi dans les prochaines années.

Madame Cathy GENOS souligne que les prestations ne seront pas les mêmes avec un agent par rapport aux prestations proposées actuellement par toute une équipe

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité de reconduire son engagement auprès du RIFESE, pour une durée de 4 ans à compter du 01 janvier 2019 dans les mêmes conditions financières que la convention 2018, soit une contribution dans une fourchette comprise entre 1,60 € et 1,65 € par habitant.

### **Délibération N°15/2018 : consultation pour le marché gaz 2018**

Le marché pour la fourniture de gaz arrivant à échéance le 31 mai 2018, il convient d'autoriser Monsieur Le Président à lancer une consultation.

A l'unanimité, le comité syndical autorise Le Président à lancer une consultation pour le renouvellement du marché de fourniture de gaz naturel à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

### **Délibération N°16/2018 : désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG 59**

La Communauté Urbaine de Dunkerque souhaite se désaffilier au CDG 59. Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 85-643 du 26 juin 1985, il peut être fait opposition à la demande de la Communauté Urbaine de Dunkerque, soit :

- Par les deux tiers des collectivités et établissements publics déjà affiliés, représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés,
- Par les trois quarts de ces collectivités et établissements publics représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

A l'unanimité, le comité syndical émet un avis favorable à la demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG 59.

### **Délibération N°17/2018 : règlement du concours photo « Corps de Texte »**

Un concours photo « corps de texte » est organisé dans le cadre des activités proposées par le réseau de lecture public du 15 avril au 15 mai 2018. La remise des prix se fera le 18 mai 2018.

Le comité syndical est invité à valider le règlement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité de valider le règlement du concours photo « Corps de texte ».

### **Questions diverses :**

Monsieur Joël BEYAERT demande en en sont les projets de vidéo-surveillance et city stade.

Monsieur Le Président informe les élus que la commande a été passée auprès de la Sté MS Consulting pour la vidéo surveillance

Concernant les city stade, Monsieur Le Président confirme que les délibérations des communes membres ont été envoyées en Sous-Préfecture et l'arrêté de modification des statuts doit être pris par Monsieur Le Sous-Préfet, en soulignant le délai de 2 mois par le service chargé du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture.

Pour le projet city stade, Monsieur Le Président informe que l'on va préparer les dossiers.

Monsieur Joël BEYAERT demande si le SIVS prend un AMO pour ce projet. Madame Cathy GENOS rappelle qu'elle l'avait suggéré lors du précédent comité syndical.

Les élus souhaitent des précisions sur les activités mises en place en juillet pour les centres de loisirs et l'intervention des éducateurs sportifs dans les différentes communes. Monsieur Messenger demande à revoir l'organisation des activités, au prorata du nombre d'enfants inscrits dans chaque commune. Le compte rendu, rédigé par le coordinateur et suite à la réunion qui s'est organisée avec les différents directeurs de centre de loisirs, sera adressé aux élus dès que possible

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance,  
Anne-Sophie GHESQUIERE



Le Président,  
Michel DEWITTE

